

**Le 9 janvier 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 9 janvier 2012, à 20 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon et France Auger et les conseillers Jacques Gagnon, Jacques Nadeau, Alexandre Côté, Marc Morin, Michel Allard, Denis Morin et Christian Lettre, sous la présidence du maire, M. Alain Rayes.

Également présents : MM. Martin Lessard, directeur général, et Yves Arcand, assistant-greffier.

Voeux de  
nouvelle année

Le maire, M. Alain Rayes, profite de l'occasion pour adresser à toute la population, en son nom et au nom des membres du Conseil municipal, des voeux de circonstance en ce début d'année.

**1-01-12**  
Adoption  
ordre du jour

L'ordre du jour, préparé par l'assistant-greffier, est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption. Le maire, M. Alain Rayes, fait valoir qu'il y aurait lieu d'y apporter des modifications en retranchant les sujets suivants :

- 12.1.1 Rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire par intérim, relatif aux soumissions reçues en vue de la construction d'une piste cyclable le long du boulevard Jutras Ouest, entre la rue Gamache et le parc des Abénaquis, dans les limites de la municipalité.
- 14.2.2 Adoption du règlement numéro 991-2011 décrétant l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec afin de favoriser la mise en place de mesures pour stimuler la vocation résidentielle dans un secteur restreint du territoire de Victoriaville.

Sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par le conseiller Michel Allard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'amendé, en y apportant les modifications plus haut relatées.

**2-01-12**  
Adoption p.-v.  
5 et 19  
décembre 2011

**ATTENDU QU'**une copie des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenues les 5 et 19 décembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, ceux-ci sont soumis pour approbation;

Projet de  
règlement  
n° 987-2011  
corrigé

**ATTENDU QUE** l'assistant-greffier a déposé un procès-verbal d'une correction effectuée au projet de règlement numéro 987-2011 adopté par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 5 décembre 2011, par la résolution numéro 761-12-11, en conformité avec les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

**2-01-12**  
(Suite)

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité que l'assistant-greffier soit dispensé de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que corrigés.

**3-01-12**  
Fermeture rue  
Notre-Dame Est

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à l'adoption d'une résolution décrétant la fermeture d'une partie de la rue Notre-Dame Est dans le cadre de la tenue de la journée Mon centre-ville en neige le samedi 4 février 2012.

(Mon centre-ville en neige)

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et de décréter la fermeture d'une partie de la rue Notre-Dame Est, entre les rues Perreault et De Bigarré, du vendredi 3 février 2012 à 22 h jusqu'au dimanche 5 février 2012 à 17 h, dans le cadre de la tenue de cette activité qui aura lieu le samedi 4 février 2012.

**4-01-12**  
Ressources  
humaines:  
embauche  
pompiers à  
temps partiel

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Véronique Vachon, conseillère en ressources humaines, relatif à l'embauche de MM. Raphaël Cloutier, Vincent Lambert Fréchette et Steven Roy aux postes de « Pompier à temps partiel » sur liste de rappel, au sein du Service de la sécurité publique, Division des incendies, conditionnellement à la réalisation des étapes suivantes :

- 1<sup>o</sup> établissement et maintien de son lieu de résidence dans une limite de huit kilomètres par la route du poste de pompiers Fernand-Giguère ou dans les limites de Victoriaville, conformément à l'article 4.17 de la convention collective des pompiers en vigueur;
- 2<sup>o</sup> obtention d'une lettre de l'employeur autorisant l'employé à être libéré de son travail pour répondre à un appel d'urgence;
- 3<sup>o</sup> examen médical favorable (obligatoire et payé à 100 % par le candidat);
- 4<sup>o</sup> test d'aptitudes physiques favorable;
- 5<sup>o</sup> obtention du permis de conduire d'un véhicule d'urgence (classe 4A);
- 6<sup>o</sup> formation de base exigée par la Ville (payée à 50 % par le candidat), formation intitulée « Pompier 1 » ou l'équivalent reconnu.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M<sup>me</sup> Véronique Vachon et de procéder à l'embauche, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, de MM. Raphaël Cloutier, Vincent Lambert Fréchette et Steven Roy aux postes de « Pompier à temps partiel » sur liste de rappel, au sein du Service de la sécurité publique, Division des incendies, conditionnellement à la réussite des étapes ci-dessus mentionnées, leurs conditions de travail et leurs conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des pompiers en vigueur, dont une période de probation de six mois.

**5-01-12**

Ressources  
humaines:  
changement  
échelon poste  
directrice du  
Service de la  
vie active et  
culturelle

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à un changement d'échelon à être accordé à M<sup>me</sup> Christine Saint-Pierre, directrice du Service de la vie active et culturelle.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier, d'accorder un changement d'échelon à M<sup>me</sup> Christine Saint-Pierre, directrice du Service de la vie active et culturelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et de situer son salaire à l'échelon 9 dans la catégorie Cadre intermédiaire – groupe 2 du protocole des relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur.

**6-01-12**

Ressources  
humaines:  
création poste  
responsable de  
l'accessibilité  
universelle

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à la création d'un poste cadre de « Responsable de l'accessibilité universelle » au sein du Service de la gestion du territoire, Division de l'urbanisme.

Sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à la création d'un poste cadre de « Responsable de l'accessibilité universelle » au sein du Service de la gestion du territoire, Division de l'urbanisme, et ce, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, la description des tâches dudit poste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite, les conditions de travail et les conditions salariales inhérentes à ce poste étant conformes aux dispositions contenues dans le protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur, ce poste étant situé dans la catégorie Cadre opérationnel et groupe professionnel – groupe 2, pour un salaire annuel maximal de 60 661 \$ en 2011.

**7-01-12**

Ressources  
humaines:  
embauche  
N. Roussel  
au poste de  
responsable de  
l'accessibilité  
universelle

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Roussel au poste cadre de « Responsable de l'accessibilité universelle » au sein du Service de la gestion du territoire, Division de l'urbanisme.

Sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder, à compter de l'adoption de la présente résolution, à l'embauche de M<sup>me</sup> Nathalie Roussel au poste cadre de « Responsable de l'accessibilité universelle » au sein du Service de la gestion du territoire, Division de l'urbanisme, pour une période de probation de six mois à compter de sa date de début d'emploi, selon les conditions de travail et les conditions salariales contenues dans le protocole des relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur, selon les dispositions suivantes :

Salaire : Cadre opérationnel et groupe professionnel, groupe 2, échelon 6, de la grille salariale en vigueur, pour un salaire annuel de 55 808 \$ en 2011.

Au terme de la période de probation ci-dessus mentionnée et dans la mesure où M<sup>me</sup> Roussel aura fait preuve d'un comportement et d'un rendement jugés satisfaisants par son supérieur immédiat, son salaire sera majoré d'un échelon, soit à l'échelon 7 de la grille salariale en vigueur.

Vacances : M<sup>me</sup> Roussel aura droit à une période de quinze jours de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**8-01-12**  
Rapport  
variations  
budgétaires

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à des variations budgétaires apportées en vertu du règlement numéro 805-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la Politique et procédure des variations budgétaires de la municipalité, de manière à s'assurer d'avoir les crédits budgétaires suffisants pour couvrir les dépenses engagées.

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et d'effectuer les amendements budgétaires tels que spécifiés audit rapport daté du 5 janvier 2012 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit, le tout conformément au règlement numéro 805-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et à la Politique et procédure des variations budgétaires de la municipalité.

**9-01-12**  
Entente SHQ,  
Ville et OMH:  
Programme  
AccèsLogis  
Québec

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Fréchette, directeur du Service des ressources financières et matérielles, relatif à une entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Victoriaville et l'Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick portant sur le Programme de supplément au loyer, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec concernant la construction de 38 unités de logement au numéro 75, rue de l'Ermitage, dans les limites de la municipalité.

Immeuble:  
75, rue de l'Ermitage

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Yves Fréchette et l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Victoriaville et l'Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick portant sur le Programme de supplément au loyer, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec concernant la construction de 38 unités de logement au numéro 75, rue de l'Ermitage, dans les limites de la municipalité, pour une période de 5 ans, et aux autres conditions énoncées à ladite entente.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'entente à intervenir à cet effet.

**10-01-12**  
Ville mandataire  
pour le Grand  
Défi de Victo-  
riaville: dons

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Martha Roy, coordonnatrice de la Division des finances et de la trésorerie, à l'effet de mandater la Ville de Victoriaville pour agir à titre d'intermédiaire pour l'organisme Grand Défi de Victoriaville dans le cadre de la réception de dons offerts à cet organisme.

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville est une entité reconnue comme donataire en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, pouvant ainsi émettre des reçus pour dons aux fins d'impôt sur le revenu;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville a reçu en dons la somme de 4 625,00 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville accepte de remettre cette somme à l'organisme Grand Défi de Victoriaville;

**10-01-12**  
(Suite)

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Michel Allard, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville agisse à titre d'intermédiaire, pour et au nom de l'organisme Grand Défi de Victoriaville, recueille les dons, émette aux donateurs les reçus aux fins d'impôt sur le revenu et remette à l'organisme Grand Défi de Victoriaville les sommes ainsi recueillies en vue du financement de ses activités.

**11-01-12**  
Comptes  
décembre 2011

La liste des comptes du mois de décembre 2011 de la Ville de Victoriaville comportant quatorze pages, totalisant 5 907 802,51 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal.

Communication est également donnée d'un certificat de M. Yves Fréchette, trésorier, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2011 de la Ville de Victoriaville, totalisant 5 907 802,51 \$.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de décembre 2011, soient acceptés et payés.

**12-01-12**  
Toponymie:  
désignation  
édifice  
Ludger-Bédard

Communication est donnée d'un rapport du Comité de toponymie de la Ville de Victoriaville relatif à la désignation de l'édifice municipal situé au numéro 175, boulevard des Bois-Francis Sud, en arrière du poste de pompiers Fernand-Giguère, et propriété de la Ville de Victoriaville.

**ATTENDU QUE** cet édifice a été aménagé en vue de servir de centre de formation pour les pompiers et pour l'ensemble du personnel municipal;

**ATTENDU QUE** M. Ludger Bédard (1886-1956) a été au service de la Ville de Victoriaville pendant près de 35 ans, d'abord à titre de charretier de la station de feu et de police puis à titre de surintendant des travaux de la Ville;

**ATTENDU QUE** M. Ludger Bédard était logé par la municipalité à même la caserne de pompiers et que, par conséquent, sa vie quotidienne était liée aux affaires de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver la recommandation du Comité de toponymie de la Ville de Victoriaville et de désigner du nom de « édifice Ludger-Bédard » l'édifice municipal situé au numéro 175, boulevard des Bois-Francis Sud, en arrière du poste de pompiers Fernand-Giguère, à Victoriaville.

**13-01-12**  
Toponymie:  
désignation  
édifice Joseph-  
Édouard-  
Perrault

Communication est donnée d'un rapport du Comité de toponymie de la Ville de Victoriaville relatif à la désignation de l'édifice municipal situé au numéro 181, boulevard des Bois-Francis Sud, propriété de la Ville de Victoriaville.

**13-01-12**  
(Suite)

**ATTENDU QUE** cet édifice a été construit en 1937 pour servir de bureau à l'administration de la nouvelle Division Drummond-Arthabaska du ministère de la Voirie du Québec;

Toponymie:  
désignation  
édifice Joseph-  
Édouard-Perrault

**ATTENDU QUE** c'est à l'instigation de M. Joseph-Édouard Perrault, député d'Arthabaska pendant plus de vingt ans, ministre de la Colonisation et ministre de la Voirie (1929-1936) que les bâtiments nécessaires à la nouvelle division administrative ont été construits à Victoriaville;

**ATTENDU QUE** M. Joseph-Édouard Perrault fut conseiller municipal à la Ville d'Arthabaska de même que commissaire et président de la commission scolaire d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver la recommandation du Comité de toponymie de la Ville de Victoriaville et de désigner du nom de « édifice Joseph-Édouard-Perrault » l'édifice municipal situé au numéro 181, boulevard des Bois-Francis Sud, à Victoriaville.

**14-01-12**  
MTQ:  
interventions  
urgentes non  
prévisibles  
- réseau routier

Communication est donnée d'un rapport de M. André Charest, directeur du Service des travaux publics, concernant toutes interventions urgentes non prévisibles pouvant survenir à l'intérieur de l'emprise des routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec, au cours de l'année 2012, en cas de bris d'utilités publiques.

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville se porte garante de toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, au cours de l'année 2012, et désigne MM. André Charest et Michel Lachapelle à titre de responsables municipaux lors de toute intervention urgente en cas de bris d'utilités publiques.

**15-01-12**  
Divers travaux:  
transmission plans  
et estimations au  
ministère du  
Développement  
durable, de  
l'Environnement  
et des Parcs

Communication est donnée d'un rapport de M. Denis St-Louis, coordonnateur de la Division de l'informatique et ingénieur, relatif à l'adoption d'une résolution concernant toute demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue de l'obtention de certificats d'autorisation dans le cadre de l'exécution de divers travaux sur le territoire de la municipalité.

Sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par le conseiller Marc Morin, il est résolu à l'unanimité, à l'égard de toute demande nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation émanant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que :

- MM. Denis St-Louis, Éric Bégin et Antoine Gagnon, ingénieurs, ou tout consultant dûment mandaté par la Ville de Victoriaville soient autorisés à soumettre aux fins d'approbation par ledit ministère tous plans, estimations préliminaires et rapports préparés par ceux-ci pour tout projet nécessitant un certificat d'autorisation;
- la Ville de Victoriaville atteste ne pas s'objecter à la délivrance de telle autorisation;

**15-01-12**  
(Suite)

- la Ville de Victoriaville s'engage à transmettre audit ministère, lorsque les travaux visés seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité à l'égard de l'autorisation accordée.

**16-01-12**  
Location  
équipements  
et véhicules:  
autorisation  
M. Lachapelle

Communication est donnée d'un rapport de M. André Charest, directeur du Service des travaux publics, relatif à l'adoption d'une résolution autorisant M. Michel Lachapelle, directeur adjoint dudit service, à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout contrat ou tout autre document requis pour procéder à la location d'équipements et de véhicules routiers pour les besoins de la municipalité.

(Service des  
travaux publics)

Résolution  
327-06-11  
rescindée

Sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. André Charest, de rescinder la résolution numéro 327-06-11 et d'autoriser M. Michel Lachapelle à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout contrat ou tout autre document requis pour procéder à la location d'équipements et de véhicules routiers pour les besoins de la municipalité.

**17-01-12**  
Déroations  
mineures:  
Chr. Allaire  
et Vêtements  
Ouifit ltée

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogations mineures formulée par M<sup>me</sup> Christiane Allaire et Vêtements Ouifit ltée concernant l'immeuble situé au numéro 218, rue St-Cyr et ayant pour objet de permettre :

- a) qu'un garage isolé existant soit localisé à 0,53 mètre de la ligne arrière de terrain comparativement à la distance minimale de 0,6 mètre prescrite pour un mur sans ouverture (article 4.4.3);
- b) que la projection verticale des avant-toits d'un garage isolé existant soit à 13 centimètres de la ligne arrière de terrain comparativement à la distance minimale requise de 30 centimètres (article 4.4.1);

Immeuble:  
218, rue St-Cyr

le tout contrairement aux dispositions des articles du règlement de zonage numéro 620-2004 mentionnés ci-dessus.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil municipal que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 21 décembre 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-12-368 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Christiane Allaire et de Vêtements Ouifit ltée et d'accorder les dérogations mineures telles que formulées.

**18-01-12**  
Déroation  
mineure:  
G. Lafrance

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par M<sup>me</sup> Ginette Lafrance concernant l'immeuble situé au numéro 353, rue Olivier et ayant pour objet de permettre qu'un garage annexé existant soit localisé à 7,03 mètres de la ligne avant alors que l'article 4.4.3 du règlement de zonage numéro 620-2004 prescrit une distance minimale de 7,5 mètres qui constitue la marge de recul avant minimale du bâtiment principal.

Immeuble:  
353, rue Olivier

**18-01-12**  
(Suite)Dérogação  
mineure:  
G. LafranceImmeuble:  
353, rue Olivier

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil municipal que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 21 décembre 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-12-370 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Ginette Lafrance et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

**19-01-12**  
CPTAQ:  
L. AnctilImmeuble:  
24, rang Anctil

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, urbaniste, concernant un avis technique relatif à une demande d'autorisation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Léo Anctil en vue de permettre l'aliénation d'une partie de la propriété située au numéro 24, rang Anctil, à Victoriaville, à la Ferme Speedo inc. à des fins autres qu'agricoles.

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de Victoriaville;

**ATTENDU QUE** les lots qui seront aliénés sont utilisés à des fins autres qu'agricoles;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'avis technique préparé par M. Jean Demers et d'indiquer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Ville de Victoriaville approuve la demande formulée par M. Léo Anctil, à l'effet de permettre l'aliénation d'une partie des lots numéros 3 435 518 et 3 435 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, constituant une partie de la propriété située au numéro 24, rang Anctil, à Victoriaville.

**20-01-12**Mandat à Groupe  
Adaptation inc.:  
logiciel de gestion  
environnementale

Communication est donnée d'un rapport de M. Serge Cyr, directeur du Service de l'environnement, à l'effet d'accorder un mandat à la firme Groupe Adaptation inc. en vue d'ajouter des indicateurs sociaux et économiques dans le logiciel de gestion environnementale Metrio de la Ville de Victoriaville.

Sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Serge Cyr et de retenir les services de la firme Groupe Adaptation inc. afin d'ajouter des indicateurs sociaux et économiques dans le logiciel de gestion environnementale Metrio de la Ville de Victoriaville, au coût de 24 949,58 \$, taxes incluses, et aux autres conditions énoncées à l'offre de service de ladite firme, ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la municipalité.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Serge Cyr à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, tout document requis à cet effet.

**21-01-12**  
Mandat à  
St. Hamel,  
biologiste:  
inventaire  
piscicole

(Rivière Bulstrode)

Communication est donnée d'un rapport de M. Serge Cyr, directeur du Service de l'environnement, à l'effet d'accorder un mandat à M. Steve Hamel, biologiste, en vue de la réalisation d'un inventaire piscicole de huit tributaires de la rivière Bulstrode, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Michel Allard, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Serge Cyr et de retenir les services de M. Steve Hamel, biologiste, pour la réalisation d'un inventaire piscicole de huit tributaires de la rivière Bulstrode, au coût de 11 752,00 \$, et aux autres conditions énoncées à l'offre de service datée du 29 novembre 2011, cette dépense étant prévue au règlement d'emprunt numéro 717-2006.

**22-01-12**  
Offre de service  
experts-conseils:  
mise en oeuvre  
plan d'action  
Victoriaville –  
Habitation  
DURABLE

Communication est donnée d'un rapport de M. Denis St-Louis, coordonnateur de la Division de l'informatique et ingénieur, relatif à la seule offre de service reçue en vue de l'engagement d'une firme d'experts-conseils pour les services professionnels requis dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action Victoriaville – Habitation DURABLE, se résumant comme suit :

	<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>	<u>Pointage</u>
➤	Création stratégique Absolue inc. (Victoriaville)	43 861,13 \$	91,1

Le comité de sélection recommande, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, d'accorder le contrat à la firme Création stratégique Absolue inc., celle-ci ayant obtenu le pointage minimal requis.

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Denis St-Louis et, conformément à la recommandation du comité de sélection, de retenir les services de la firme Création stratégique Absolue inc., au prix de 43 861,13 \$, taxes incluses, concernant les services professionnels requis dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action Victoriaville – Habitation DURABLE, ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la municipalité.

**23-01-12**  
Adoption  
second projet  
règlement  
n° 990-1-2011

(Zonage)

Communication est donnée du second projet de règlement numéro 990-1-2011 modifiant le plan et diverses dispositions du règlement de zonage numéro 620-2004.

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 990-1-2011 tel que soumis par l'assistant-greffier.

**24-01-12**  
Adoption  
règlement  
n° 987-2011

(Zonage)

Communication est donnée du règlement numéro 987-2011 modifiant le plan et diverses dispositions du règlement de zonage numéro 620-2004.

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Marc Morin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 987-2011 tel que soumis par l'assistant-greffier.

**25-01-12**  
UMQ:  
renouvellement  
adhésion  
de la Ville

(Année 2012)

Communication est donnée d'un rapport de M. Alain Rayes, maire, relatif au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Victoriaville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2012.

Sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Alain Rayes et de renouveler l'adhésion de la Ville de Victoriaville à l'Union des municipalités du Québec au coût de 20 918,86 \$, taxes non incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.

De plus, il est unanimement résolu de ne pas renouveler l'adhésion de la Ville de Victoriaville au Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines, pour l'année 2012.

**26-01-12**  
Colloque sur  
la sécurité  
publique:  
nomination  
représentant

Communication est donnée d'un rapport de M. Alain Rayes, maire, relatif à la participation d'un représentant au 12<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile 2012 qui se déroulera sous le thème « Agissons ensemble pour un Québec plus résilient – Intervention » qui aura lieu du 14 au 16 février 2012, à Saint-Hyacinthe.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'inscription de M. Denis Morin, conseiller municipal, et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes à sa participation au 12<sup>e</sup> Colloque sur la sécurité civile 2012 qui aura lieu à Saint-Hyacinthe en février 2012.

**27-01-12**  
CRÉ du Centre-  
du-Québec:  
nomination  
représentants  
municipaux

Résolution  
850-12-09  
rescindée

Communication est donnée d'un rapport de M. Alain Rayes, maire, relatif à la nomination de représentants municipaux et d'un substitut au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec.

Sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité de rescinder la résolution numéro 850-12-09 et de désigner le maire Alain Rayes et le conseiller Christian Lettre à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec, pour la durée du mandat établie par les règlements dudit organisme.

De plus, il est unanimement résolu de désigner le maire suppléant ou la mairesse suppléante à titre de substitut du maire ou du conseiller Christian Lettre au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec.

Interventions  
des membres  
du Conseil

Vient la période des interventions formulées par les membres du Conseil municipal.

**28-01-12**  
Pér. questions

À 20 h 24, vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes.

M. Jean-Claude Boivin s'adresse au maire, M. Alain Rayes, sur le projet d'un lieu de diffusion culturelle et, plus particulièrement, quant à la provenance de la réserve de 4 M\$ ainsi qu'au choix du site. Le maire résume la démarche ayant mené à cette décision et apporte des précisions quant au pourcentage de subvention possible.

M. Yvan Marcoux, résident de la rue Notre-Dame Est, questionne les membres du Conseil municipal sur les raisons qui font en sorte qu'il doit payer des taxes d'aqueduc et d'égouts alors que son immeuble n'est pas relié aux services municipaux. Le directeur général, M. Martin Lessard, lui explique les principes applicables en semblable matière.

**29-01-12**  
Levée séance

À 20 h 43, sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par la conseillère France Auger, la séance est levée.

---

ALAIN RAYES  
Maire

---

YVES ARCAND  
Assistant-greffier

### **Le 23 janvier 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 23 janvier 2012, à 17 h, après signification d'un avis de convocation requis par la loi.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon et France Auger et les conseillers Jacques Gagnon, Alexandre Côté, Marc Morin, Michel Allard, Denis Morin, Gilles Lafontaine et Christian Lettre, sous la présidence du maire, M. Alain Rayes.

Également présents : MM. Martin Lessard, directeur général, et Jean Poirier, greffier.

---

**30-01-12**

Vente:  
E. Sylvestre  
à la Ville

Communication est donnée d'un projet d'acte à intervenir entre M<sup>me</sup> Estelle Sylvestre et la Ville de Victoriaville, préparé par M<sup>e</sup> Luce Lagacé, notaire, concernant la vente d'une parcelle de terrain située au numéro 1247, rue Guévin, dans les limites de la municipalité.

Immeuble:  
Parcelle de terrain  
rue Guévin

Sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville accepte d'acheter et achète de M<sup>me</sup> Estelle Sylvestre une parcelle de terrain connue comme étant le lot numéro 4 929 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, pour le prix de 837,47 \$, et aux autres conditions énoncées à l'acte préparé par M<sup>e</sup> Luce Lagacé, notaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit acte tel que soumis.

**31-01-12**

Vente:  
Fabrique de la  
Paroisse Sainte-  
Victoire à la Ville

Communication est donnée d'un projet d'acte à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse Sainte-Victoire et la Ville de Victoriaville, préparé par M<sup>e</sup> Denis Dufour, notaire, concernant la vente de l'immeuble situé au numéro 247, rue Notre-Dame Est, constitué de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens et du presbytère.

Immeuble:  
247, rue Notre-Dame Est

Sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Michel Allard, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville accepte d'acheter et achète de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Victoire un immeuble connu comme étant le lot numéro 2 742 409 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, aux conditions énoncées à l'acte préparé par M<sup>e</sup> Denis Dufour, notaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit acte tel que soumis.

**32-01-12**

Renonciation  
de la Ville:  
transaction  
MRC  
d'Arthabaska

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Poirier, greffier, concernant la vente de l'immeuble situé au numéro 40, route de la Grande-Ligne et appartenant à la MRC d'Arthabaska.

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska est propriétaire de l'immeuble situé au numéro 40, route de la Grande-Ligne, connu comme étant le lot numéro 2 473 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, acquis de la Corporation municipale de la Paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska aux termes d'un acte de vente intervenu le 21 mars 1990;

**ATTENDU QUE** ledit acte comportait, en faveur de la Corporation municipale de la Paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, un droit de préférence d'achat dudit immeuble dans l'éventualité où la MRC d'Arthabaska souhaitait procéder à son aliénation et qu'il comportait également l'engagement à payer une compensation si ladite Corporation municipale ne l'exerçait pas;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville est aujourd'hui aux droits de la Corporation municipale de la Paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska depuis le décret de regroupement numéro 797-3 du 9 juin 1993 et publié dans la Gazette officielle du Québec le 23 juin 1993 et qu'elle n'a pas exercé ce droit de préférence d'achat ni n'entend réclamer la compensation ci-dessus mentionnée;

Immeuble:  
40, route de la Grande-Ligne

**32-01-12**  
(Suite)

Renonciation  
de la Ville:  
transaction  
MRC  
d'Arthabaska

Immeuble:  
40, route de la  
Grande-Ligne

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville, aux droits de la Corporation municipale de la Paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, renonce à tout droit de préférence d'achat et de compensation en sa faveur de l'immeuble situé au numéro 40, route de la Grande-Ligne, connu comme étant le lot numéro 2 473 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, appartenant à la MRC d'Arthabaska, tel qu'il est prévu à l'acte de vente intervenu le 21 mars 1990 devant M<sup>e</sup> Michel Gervais, notaire, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska le 22 mars 1990, sous le numéro 266090.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer tout acte notarié à intervenir à cet effet, le cas échéant.

**33-01-12**  
Entente Ville  
et Innovision+:  
révision terri-  
toire électoral

(Élection générale de  
novembre 2013)

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Poirier, greffier, relatif à une entente de services professionnels à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Innovision+ inc. concernant la révision du territoire électoral de Victoriaville en vue de l'élection générale de novembre 2013.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Poirier et l'entente de services professionnels à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Innovision+ inc. concernant la révision du territoire électoral de Victoriaville en vue de l'élection générale de novembre 2013, au coût de 20 145,10 \$, taxes non incluses, et aux autres conditions énoncées à ladite entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean Poirier à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, l'entente telle que soumise.

**34-01-12**  
Convention:  
Ville et Les  
Excavations  
Marchand  
& Fils inc.

(Passerelle de la  
promenade du  
Réservoir-Beaudet)

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Poirier, directeur du Service du contentieux, relatif à une convention à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Les Excavations Marchand & Fils inc. concernant la réception provisoire des travaux de construction de la passerelle de la promenade du Réservoir-Beaudet.

**ATTENDU QUE** le 8 septembre 2010 est intervenu entre la Ville de Victoriaville et Les Excavations Marchand & Fils inc. un contrat relatif à la construction de la passerelle de la promenade du Réservoir-Beaudet;

**ATTENDU** le certificat de réception provisoire des ouvrages délivré le 22 juillet 2011 relativement à ce projet, accompagné de la liste des déficiences préparée par le maître d'oeuvre;

**ATTENDU QUE** les parties se sont entendues pour modifier les dispositions du contrat à ce sujet et permettre à l'entrepreneur Les Excavations Marchand & Fils inc. de fournir une sûreté suffisante garantissant l'exécution de ses obligations compte tenu des réserves faites lors de la réception provisoire des ouvrages;

**34-01-12**  
(Suite)Convention:  
Ville et Les  
Excavations  
Marchand  
& Fils inc.(Passerelle de la  
promenade du  
Réservoir-Beaudet)

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Poirier et la convention à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Les Excavations Marchand & Fils inc. concernant les dispositions du contrat intervenu entre les parties portant sur les clauses administratives relatives aux retenues de garantie de l'exécution des obligations de l'entrepreneur Les Excavations Marchand & Fils inc., ladite convention étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean Poirier à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, ladite convention telle que soumise.

**35-01-12**  
Adoption  
règlement  
n° 990-2011

(Zonage)

Communication est donnée du règlement numéro 990-2011 modifiant le plan et diverses dispositions du règlement de zonage numéro 620-2004.

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition du conseiller Michel Allard, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 990-2011 tel que soumis par le greffier.

**36-01-12**  
Adoption  
règlement  
n° 991-2011(Programme de  
Rénovation Québec)

Communication est donnée du règlement numéro 991-2011 décrétant l'instauration d'un programme de Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec afin de favoriser la mise en place de mesures pour stimuler la vocation résidentielle dans un secteur restreint du territoire de Victoriaville.

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 991-2011 tel que soumis par le greffier.

**37-01-12**  
Pér. questions

À 17 h 10, vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes.

**38-01-12**  
Levée séance

À 17 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

ALAIN RAYES  
Maire

---

JEAN POIRIER  
Greffier



